



Révision du PDU Mobilités 2025-2030

Synthèse des propositions de l'association 2 Pieds 2 Roues

Février 2016

Objectifs du PDU

Il est nécessaire d'affirmer l'un des objectifs principaux du PDU tel que défini à l'article 1214-2 du code des transports <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000023086525&idArticle=LEGIARTI000031727287>

:

“la diminution du trafic automobile”.

Ainsi l'intitulé actuel “maîtriser l'usage de la voiture” pourra être remplacé par “diminution de l'usage de la voiture”. Les transports en commun, la marche et le vélo ne seront plus considérés comme des “alternatives à la voiture” mais comme des “modes prioritaires”.

Les objectifs en part modale du PDU actuel pour 2020 pourront être revus à la hausse. On parlera de part modale tous modes et pas seulement mécanisés car la marche doit être considérée comme un mode de déplacement à part entière.

Objectifs part modale 2025 (aire EMD) :

Vélo : 10 % (EMD 2013: 2%) gain de 8 points

Marche à pied: 30 % (EMD 2013: 22%) gain de 8 points

Pré-requis du PDU

Les pré-requis sont les conditions préalables et nécessaires à la mise en application des futures fiches actions.

Concernant les modes actifs (marche et vélo), les pré-requis sur l'ensemble du PDU sont :

- un schéma directeur sur l'ensemble du PDU qui assemble avec cohérence les schémas directeurs des différentes collectivités concernées. Ce travail d'axes structurants nécessite des études spécifiques sur les besoins et les possibilités techniques qui pourront être menées par un bureau d'étude. Il est important de ne pas focaliser sur le centre ville de Toulouse, y compris pour les piétons. Ce schéma directeur pourra être validé fin 2016.
- Pour maintenir la qualité de l'ensemble du réseau cyclable, l'utilitaire Vélobs sera étendu à tout le PDU en partenariat avec les associations locales d'usagers du vélo au quotidien.
- Une charte technique uniforme sur l'ensemble du PDU s'imposera à ces réalisations, elle concernera les aménagements cyclables, piétonniers, les abords des écoles et les zones apaisées (zones 30, de rencontre, aires piétonnes). Cette charte technique pourra être validée fin 2016.
- Toutes les zones 30 et portions limitées à 30 km/h seront en double sens cyclable (code de la route) d'ici fin 2017.
- D'une manière générale, tous les projets d'urbanisme devront prendre en compte les modes actifs. Tout pôle d'activité ou d'habitation devra être situé à moins d'1 km d'un axe cyclable structurant.
- La LAURE qui oblige à la création d'un aménagement cyclable pour toute création ou réfection de voirie en agglomération sera étendue hors agglomération, y compris en cas de réfection du revêtement.
- Les réflexions d'aménagement et de plan de circulation ne devront pas avoir pour but de fluidifier le trafic automobile mais de hiérarchiser les modes de transports en donnant priorité aux TC et aux modes actifs.
- La commission CCAPH (Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées) sera ouverte à davantage d'associations et aura davantage de moyens pour proposer des projets.

Suivi du PDU

Les indicateurs précisés dans les fiches actions seront publiés chaque année et présentés à une commission composée des représentants des usagers des transports et des citoyens.

SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

1- Aménagements

1-1 REV (Réseau Express Vélo)

1-2 Cheminement et espaces piétonniers

1-3 Carrefours à feu et traversées de chaussée

1-4 Stationnement vélos et lutte contre vol

2-Apaisement-Partage-Redistribution

2-1 Apaisement- Ville 30

2-2 Partage de l'espace

2-3 Redistribution et diminution de l'usage de la voiture et des deux roues motorisés

3-Services

3-1 Intermodalité

3-2 Location vélos

3-3 Atelier d'auto-réparation- développement concerté du recyclage des vélos et pièces d'occasion.

4- Sensibilisation-Incitation-Communication

4-1 Éducation des usagers

4-2 Incitation

4-3 Communication

PROPOSITIONS DE FICHES ACTIONS

1- Aménagements

1-1 REV (Réseau Express Vélo)

Description de l'action:

Dans le cadre du réseau structurant, il est proposé de mettre en place un "réseau express vélo" (REV) qui permettra d'irriguer tout le PDU par des aménagements continus, lisibles et confortables et présentant un véritable saut qualitatif.

Feuille de route REV:

- Élaborer une Charte technique REV sur le territoire PDU.
- Cartographier le réseau.
- Évaluer le coût.
- Voter le budget par les collectivités compétentes.
- Programmer la réalisation ligne par ligne à raison d'une ligne par an.

Les tracés devront desservir l'aire urbaine en toile d'araignée, c'est à dire favoriser les échanges périurbains-centre mais aussi les connexions inter-périurbaines.

Une cohérence de connexions sera recherchée entre le REV et les voies vertes, dont celles programmées par le schéma directeur départemental.

Objectifs:

Favoriser la pratique du vélo.

Références:

Charte spécifique REV à construire.

Document spécifique REV de 2p2r.

Pilote:

Tisséo

Partenaires techniques:

Intercommunalités, associations des usagers du vélo au quotidien, Conseil Départemental.

Calendrier de mise en oeuvre:

Aménagement ligne par ligne à hauteur de 30km par an sur 10 ans

Coût:

Un budget spécifique REV de 20 millions d'euros par an pendant 10 ans devra être consacré par l'ensemble des collectivités.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU:

Emplacements réservés.

Indicateur de suivi pour évaluation

Bilan par ligne planifiée annuellement. Analyser la fréquentation des lignes par des compteurs vélos automatisés tous les dix kilomètres.

1-2 Cheminement et espaces piétonniers

Description de l'action:

- Développer un plan de déplacement "piétons", en privilégiant les zones de rencontres, les connexions intra et inter quartiers, les passerelles (fleuve, rivières, rails, autoroutes/rocade), couverture de la rocade sur les secteurs enterrés.
- Développer des espaces publics qualitatifs avec de la végétalisation, des zones de repos, du mobilier urbain (bancs, poubelles...), fontaines, ombre aux arrêts bus/tram.
- Programme de mise au norme de tous les trottoirs (largeur mini 1,4m). Si contrainte de place dans les rues de desserte, créer des zones de rencontre.
- Programme de mise aux normes accessibilité.
- Réserver les petites rues de desserte de quartier aux seuls riverains avec de simples panneaux "aire piétonne" et "interdit sauf riverains".
- Élargir la piétonnisation : centres villes, quartiers et faubourgs pour y favoriser une dynamique et une identité de vie de quartier. Exemples toulousains : rue Bayard, Colombette, Lois, Metz, Pont Neuf, rue de la République, pont du halage de Tounis....
- Mailler les quartiers par des servitudes de passage (par exemple éviter que la fermeture d'une résidence interdise le cheminement piéton).

Objectifs:

Favoriser la pratique de la marche à pied. Améliorer la vie de quartier.

Références:

Ville de Munich.

Pilotes:

Tisséo, Intercommunalités.

Partenaires techniques:

Céréma, Communes, association locale d'usagers de la marche à pied au quotidien, Rue de l'avenir, comités de quartiers.

Calendrier de mise en oeuvre:

Plan de déplacement piéton: fin 2016. Programmation à planifier.

Coût:

Prévoir un budget spécifique de 5 millions d'euros par an.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU:

Emplacements réservés.

Indicateur de suivi pour évaluation:

Évaluation annuelle: nombre de zones de rencontres, aires piétonnes, servitudes traitées par an.

1-3 Carrefours à feu et traversées de chaussée

Description de l'action:

Carrefours à feux

Les carrefours à feu seront systématiquement équipés du cédez le passage cycliste au feu et d'un sas vélo qui devra être bien visible. Une visibilité accrue pourra être expérimentée (aplat vert).

Sur certaines artères, tels les boulevards, ils seront synchronisés de manière à ce que les cyclistes puissent passer au vert à chacun d'eux à une vitesse d'environ 20 km/h ("onde verte").

Traversées piétonnes:

Le "vert intégral" sera développé : on pourra sur certains carrefours à haute densité piétonne proposer une traversée piétonne sur toutes les branches du carrefour en même temps. Tous les véhicules sont au rouge sur les 4 branches. Possibilité de traverser en diagonale.

Feux sur passages piétons en section courante. Changement de paradigme, par défaut le piéton est au vert, la voiture rouge. Si un véhicule arrive, alors le piéton passe au rouge et le feu voiture au vert.

Pour l'ensemble des traversées piétonnes régulées par feu : diminution des temps d'attente piéton (45s max) et augmentation des temps de traversée (un bouton poussoir pourra permettre de rallonger la durée de traversée pour les publics plus lents).

Les traversées seront équipées de lignes d'arrêt avancées continues larges (ex : Slovénie).

Doubler les détections par caméra d'un bouton poussoir, installer un chronomètre près du feu piéton qui indique la durée d'attente et la durée avant la fin de la traversée (comme dans certains pays - Canada).

Systématiser les trottoirs traversants où la chaussée est à hauteur du trottoir et non l'inverse.

Objectifs:

Augmenter la pratique de la marche à pied et du vélo

Références:

Document de Jacques Robin : "le passage piéton sanctuarisé".

Pilotes:

Intercommunalités.

Partenaires techniques:

Céréma, Communes, association d'usagers de la marche à pied au quotidien.

Calendrier de mise en oeuvre:

Programmation à planifier pour 2016, début des aménagements 2017.

Coût:

A définir.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU:

Indicateur de suivi pour évaluation:

Comptage annuel du nombre de carrefours et traversées aménagés.

1-4 Stationnement vélos et lutte contre vol

Description de l'action

Élaborer un Schéma directeur stationnement PDU (arceaux + parkings sécurisés) à partir des besoins, avec prise en compte des vélos spéciaux (vélo cargo...)

Sur le constat que les parkings de Basso Cambo et les consignes en gare ne sont pas sécurisées, lancer une étude comparative pour identifier la meilleure solution de stationnement sécurisé.

Dans tous les parkings en ouvrage, prévoir un espace vélo sécurisé (à l'image de celui du Capitole).

Positionner des consignes collectives sur la voirie dans l'urbain dense, pour tous les riverains n'ayant pas de local vélo dans leur immeuble.

Systematiser les abris/parkings vélos/trottinette dans chacun des bâtiments publics et scolaires des collectivités du PDU.

Développement du Bicycode par les collectivités (journées de marquage offert par la collectivité)

Implication des forces de police pour lutter contre les réseaux de vol de vélo.

Objectifs:

Augmenter la pratique de la marche à pied et du vélo

Références:

Pilotes:

Tisséo, Intercommunalités.

Partenaires techniques:

Communes, association d'usagers de la marche à pied au quotidien, FUB.

Calendrier de mise en oeuvre:

Choix d'un système sécurisé fiable: fin 2016.

Choix des espaces sécurisés à rénover ou à créer: fin 2016.

Mise en place de deux nouveaux espaces (ou rénovés) stationnement vélo sécurisé fiables par an.

Coût:

Prévoir un budget spécifique de 0,5 million d'euros par an.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU:

Réserve foncière.

Indicateur de suivi pour évaluation:

Évaluation annuelle du nombre d'espaces sécurisés créés et/ou remis aux normes.

Questionnaire utilisateurs après travaux pour connaître l'évolution du taux de vol.

PROPOSITIONS DE FICHES ACTIONS

2-Apaisement - Partage - Redistribution

2-1 Apaisement- Ville 30

Description de l'action:

- L'objectif prioritaire pour l'ensemble des agglomérations du PDU (au sens de l'article R110-2 du code de la route) est de passer à une vitesse par défaut de 30 km/h (ville 30). Certains axes structurants pourront rester à 50 km/h.
- En attendant cette généralisation, les zones 30 devront être particulièrement visibles et repérables. Réalisation homogène sur le PDU avec pictogrammes "zone 30" peints au sol en accompagnement des coussins lyonnais en début de zone et tous les 200m.

Objectifs

Augmenter la pratique de la marche à pied et du vélo

Références

Propositions de l'association dans le cadre des municipales 2014:
http://www.2p2r.org/IMG/pdf/Projet2014_Association_Velo_final.pdf

Pilotes:

Tisséo, Intercommunalités, Sécurité Routière.

Partenaires techniques:

Communes, association d'usagers de la marche à pied au quotidien, FUB, Rue De l'Avenir.

Calendrier de mise en oeuvre:

Généralisation à 30km/h fin 2016.

2017 mise en place rapide de panneaux 30km/h en entrée d'agglomération.

Planification de zones à aménager plus qualitativement pour s'assurer du respect de la vitesse (ralentisseurs, radars pédagogiques, radars PV).

Coût:

A évaluer.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU:

Aucune.

Indicateur de suivi pour évaluation:

Evaluation des vitesses pratiquées par des compteurs de vitesse fixes et mobiles.

2-2 Partage de l'espace

Description de l'action:

- Mettre en place un Plan modes actifs école/collège/lycée/université: aménagements cyclistes et piétons sur un rayon de 500m autour de l'établissement. Éloigner le "dépose minute" de l'entrée de l'établissement.
- Développer les parkings relais en périphérie en connexion avec le réseau de TC. Contrôler leur accès avec ticket Tisséo. Mieux communiquer sur les parkings relais et mieux les jalonner (le P+R est un langage technique non compris par une partie de la population).
- Parkings en ouvrage dans l'octogone réservés aux riverains.
- Plan de circulation à établir par quartier. Le plan de circulation a pour but de réduire le trafic automobile et non de le fluidifier. Casser les axes transits au sein des quartiers. Pas de transit en zone 30 et zone de rencontre. Créer des plans de circulation par quartier.
- Augmenter les capacités et la qualité des stationnements vélo en entreprise et opérations d'aménagement (PLUi)
- La 3ième voie de droite sur la rocade sera réservée aux bus et covoiturage.
- Aucune chaussée en agglomération (hors Voie Rapide Urbaine) ne devra comprendre plus d'une voie pour les VL. Par exemple la seconde voie av. Paul Séjourné sera transformée en voie de bus.

Objectifs:

Augmenter la pratique de la marche à pied et du vélo, diminuer l'usage de la voiture.

Références:

Propositions de l'association dans le cadre des municipales 2014:

http://www.2p2r.org/IMG/pdf/Projet2014_Association_Velo_final.pdf

Document FUB sur le stationnement en habitat collectif:

<http://www.fub.fr/boutique/etudes-dossiers-outils-pedagogiques/guide-stationnement-velos-immeubles-habitati-on-bureaux>

Pilotes:

Tisséo, Intercommunalités.

Partenaires techniques:

Communes, Éducation Nationale, Éducation Supérieure, associations d'usagers de la marche à pied et du vélo au quotidien, FUB.

Calendrier de mise en oeuvre:

Élaboration du plan scolaire: 2017.

Élaboration du plan de circulation par quartier: 2017.

Parking relais : identifier les besoins: fin 2016; remise en état ou construction: 2017 à 2025.

Parking vélo entreprises: questionnaire auprès des entreprises, fin 2016. Communication 2017.

Coût:

A évaluer.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU:

Modification du règlement du PLUi

Indicateur de suivi pour évaluation:

Suivi des actions par réunion avec les différents acteurs.

2-3 Redistribution et diminution de l'usage de la voiture et des deux roues motorisés

Description de l'action:

- En gage de solidarité entre les modes polluants et non-polluants, création d'un péage urbain pour les modes mécanisés (hors TC) : trajets péri-urbain <-> centre ville Toulouse + traversées de la Garonne. Les gains du péage pourront servir à financer les aménagements cyclables structurants.
- Incitation à la réduction de l'emprise foncière des entreprises par leur parking.
- Exemplarité des élus et des collectivités dans leurs modes de déplacement.
- Généraliser le « stationnement résidant ».

Objectifs:

Diminuer l'usage de la voiture. Diminuer la pollution de l'air liée aux transports mécanisés.

Références:

Pilotes:

Tisséo, Intercommunalités, Préfecture.

Partenaires techniques:

Communes, État (ministère de l'Ecologie), Oramip, associations d'usagers de la marche à pied et du vélo au quotidien.

Calendrier de mise en oeuvre:

Vote péage urbain: fin 2016.

Étude du dispositif 2017.

Mise en place 2018-2019. Effectif fin 2019.

Coût:

A évaluer.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU:

Indicateur de suivi pour évaluation:

Analyse part modale modes mécanisés. Analyse qualité de l'air.

PROPOSITIONS DE FICHES ACTIONS

3-Services

3-1 Intermodalité

Description de l'action

- Créer des pôles d'échange ou plates-formes multimodales vélo/train/TC (stationnement vélo sécurisé type vélostation Matabiau), location vélos (+VAE, vélos cargo), billetterie (tisséo, sncf, bus départementaux). Exemple de futures localisations : gares Saint-Agne, Borderouge, Basso-Cambo, Arènes, Portet, Muret, Labège, Colomiers. Ces pôles d'échange seront raccordés aux réseaux structurants et REV.
- Les trains doivent comporter des emplacements vélo en quantité suffisante.
- Pouvoir embarquer les vélos dans le téléphérique à toutes heures.
- Pouvoir prendre le vélo dans le métro en heures creuses (3ième ligne).
- Expérimentation des racks à vélo sur les bus urbains et inter urbains.
- Intégrer le trajet vélo et les possibilités d'intermodalités dans le planificateur de trajet de Tisséo.
- Installer des bornes de recharges pour VAE dans les grands pôles d'intermodalité

Objectifs:

Augmenter la pratique de la marche à pied et du vélo. Augmenter l'usage des TC.

Références:

Association Maison du Vélo de Toulouse.

Vélostation Gare Matabiau.

Fiche technique AOT réalisée par la FUB pour l'emport des vélos sur les bus.

http://www.vvv-sud.org/Embarquement_VeloCar_DRC-2015.pdf

Pilotes:

Tisséo.

Partenaires techniques:

Intercommunalités, Région, SNCF, CD31, associations d'usagers de la marche à pied et du vélo au quotidien, associations d'usagers des TC.

Calendrier de mise en oeuvre:

Évaluer, prioriser et planifier le besoin des pôles d'échange: fin 2016.

Création d'1 pôle d'échange par an.

Expérimentation des racks vélo dès 2016.

Coût:

A évaluer.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU

Indicateur de suivi pour évaluation:

Analyser les fréquences d'utilisation des plates-formes. Analyse de la billetterie TC aux abords des plates-formes.

Analyser le taux d'utilisation des racks vélos sur les bus.

3-2 Location vélos

Description de l'action:

Développer la location humanisée répartie sur le territoire (type Maison du Vélo, Maison de la Mobilité) avec un élargissement des propositions des types de vélo (VAE, vélos cargos, vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite).

Proposer une organisation structurelle cohérente entre les différents points de location, homogénéité des services.

Objectifs:

Augmenter la pratique du vélo.

Références:

Association Maison du Vélo

Pilotes:

Tisséo, Intercommunalités.

Partenaires techniques:

Association Maison du Vélo, associations d'usagers du vélo au quotidien.

Calendrier de mise en oeuvre:

- Quantifier le besoin, évaluer le coût: fin 2016.
- Voter le budget: à définir.
- Créer un point de location par an.

Coût:

A définir.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU:

N/A

Indicateur de suivi pour évaluation:

Analyse du taux de location.

3-3 Atelier d'auto-réparation- développement concerté du recyclage des vélos et pièces d'occasion.

Description de l'action:

L'activité des ateliers d'auto-réparation, de recyclage des vélos et des pièces est à promouvoir. Les ateliers seront répartis sur le territoire. Les déchèteries et les fourrières permettront de les fournir en vélos et pièces.

Objectifs:

Faciliter la pratique du vélo.

Références:

Ateliers d'auto-réparation de Vélorution, le Zinc, l'atelier de la Maison du Vélo.

Pilotes:

Tisséo.

Partenaires techniques:

Maison du Vélo, Vélorution, le Zinc et autres structures proposant des ateliers

Calendrier de mise en oeuvre:

A définir.

Coût:

A définir.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU:

N/A

Indicateur de suivi pour évaluation:

Nombre d'ateliers créés et leur fréquentation.

PROPOSITIONS DE FICHES ACTIONS

4- Sensibilisation-Incitation-Communication

4-1 Éducation des usagers

Description de l'action:

Plan de lutte contre le stationnement sauvage des voitures et 2 roues motorisés sur trottoirs et aménagements cyclables. Ce plan passera par la sensibilisation et la verbalisation des contrevenants.

Systematisation des vélo écoles dans tous les établissements scolaires PDU (écoles primaires et collèges).

Sensibilisation au partage de l'espace :

- mise en place de rencontres régulières de l'espace public (et ouvertes au public) où seraient présents tous les usagers afin d'échanger sur leurs besoins, craintes, difficultés... (piétons, PMR, 2RM, cyclistes, automobilistes, chauffeurs bus, livreurs, taxi...)
- cellule de médiation
- opérations de sensibilisation sur le terrain

Organiser des opérations de sensibilisation à l'éclairage des cyclistes (type Cyclistes Brillez!) sur le domaine public et en entreprise.

Rédiger un code de la rue (droits et devoirs de chacun) avec, entre autre, de l'information sur les nouvelles dispositions réglementaires, à destination de tous les usagers. Par exemple le double sens cyclable y serait expliqué pour le cycliste mais aussi pour l'automobiliste. Diffusion et opérations pédagogiques autour de ce code de la rue (sur le domaine public mais aussi dans les établissements scolaires et universitaires et les entreprises).

Objectifs:

Meilleur partage de l'espace

Références:

Textes règlementaires, fiches CEREMA, Maison du Vélo

Pilotes:

Tisséo

Partenaires techniques:

Intercommunalités, Polices Municipales et Nationales, associations d'usagers de la marche à pied et du vélo au quotidien.

Calendrier de mise en oeuvre:

Rédiger le code de la rue : fin 2016.

Début des opérations et des rencontres 2017.

Coût:

A évaluer.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU

Indicateur de suivi pour évaluation:

Nombre d'opérations organisées chaque année.

Fréquentation des rencontres.

Chiffres d'accidentologie et plaintes reçues.

4-2 Incitation

Description de l'action:

- Subvention achat vélo cargo neuf ou d'occasion (biporteur, triporteur), VAE suivant conditions ci-après: ne pas avoir de voiture/2RM au sein du ménage ou abandon d'une voiture/2RM (suivant carte grise) lors de l'achat.
- Établir un palmarès des entreprises/administrations les plus « cyclo-compatibles » : stationnement sécurité, lkv, douches... Label « vélo ».
- Favoriser le développement de "pédibus" et "cyclo-bus"

Objectifs:

Augmenter la pratique du vélo.

Références:

Toulouse Métropole

Pilotes

Tisséo, Intercommunalités.

Partenaires techniques

Associations d'usagers du vélo au quotidien, entreprises/administration.

Calendrier de mise en oeuvre

- Démarrage du palmarès: début 2017.
- Subvention: début 2017.

Coût:

A définir.

Déclinaison opérationnelle dans le PLU:

Indicateur de suivi pour évaluation:

Analyse du nombre d'achat de vélos et nombre de voitures/2RM supprimés au sein des foyers.

4-3 Communication

Description de l'action :

- Mettre en place d'une signalétique sur les itinéraires cyclables et piétons (directions, distances, temps de parcours) et à proximité (rabattement, desserte des centres d'intérêt public, économiques et culturels).
- Installer des compteurs totem à différents points clés du PDU permettant de communiquer et mettre en valeur le nombre de cyclistes passés (par exemple depuis le début de la journée, de l'année) comme cela existe dans de nombreuses collectivités.
- Communiquer largement sur la qualité de l'air en lien avec l'Oramip (panneaux sur la rocade et sur le domaine public). Demander aux entreprises de communiquer sur la qualité de l'air auprès des salariés.
- Développer un calculateur de trajet multimodal sur l'ensemble du PDU intégrant le vélo et la marche à pieds en plus des transports en commun. Les trajets proposés intégreront ainsi 1 ou plusieurs de ces modes. Étendre Géovélo au PDU .
- Lancer des campagnes de publicité régulières pour inciter aux modes actifs.
- Exemplarité des collectivités locales (respect des aménagements cyclables et trottoirs, déplacements à vélo et à pied, aménagements de parkings à vélo et douches dans les bâtiments publics)

Objectifs :

Faire connaître les aménagements itinéraires & Donner envie aux potentiels utilisateurs des modes actifs.

Références :

Oramip, Géovélo, calculateur Tisseo/région

Pilotes:

Tisséo

Partenaires techniques:

Intercommunalités, associations d'usagers de la marche à pied et du vélo au quotidien, Oramip

Calendrier de mise en oeuvre:

Installation des compteurs dès 2016.

Calculateur : 2017

Opérations de communication dès 2017

Coût:

Pour le financement, réserver 5 % des dépenses communication des collectivités pour la promotion des modes actifs et à destination de la prévention des conflits d'usage

Déclinaison opérationnelle dans le PLU

Indicateur de suivi pour évaluation:

Nombre de compteurs installés chaque année

Nombre d'opérations de communication chaque année

Fréquentation des sites web calculateurs